

Communauté de Communes du SUD ARTOIS

5, Rue Neuve – BP 50002 – 62452 – BAPAUME CEDEX



Délibération 2014-104 du 19 mai 2014

L'an deux mil quatorze, le dix-neuf mai à dix neuf heures, le Conseil de la Communauté de Communes du Sud-Artois s'est réuni à l'Espace Culturel Isabelle de Hainaut de BAPAUME, sous la Présidence de Monsieur Jean-Jacques COTTEL, Président, conformément à la convocation qui lui avait été faite et dont un exemplaire a été affiché à la porte du siège de l'intercommunalité.

Etaient présents : Tous les membres en exercice à l'exception de :

Absents et excusés :

Mmes C. DUMORTIER – F. LETURCQ – M. F. NOWROCKI -
MM. A. CHAUSSOY - X. DUQUESNE – Ph. DERUY – G. POUILLAUDE – L. GABRELLE – Y. BONNERRE – B. VAILLANT – Ph. GORGUET – G. CUVILLIER – J.N. MENAGE – R. PARSY - D. REBOUT – E. BURDIK – J. CAPELLE – J.L. CAPON – G. TRANIN – M. POUILLAUDE – J.P. BOUSSEMARD – J. DESCAMPS – M. BLONDEL – Ch. DAMBRINE – D. BOUQUILLON – L. GUISE

M. X. DUQUESNE, absent et excusé, a été suppléé par M. D. LABOURE
M. G. POUILLAUDE, absent et excusé, a été suppléé par M. B. SEGERS
M. E. BURDIK, absent et excusé, a été suppléé par M. G. LUPA
M. D. BOUQUILLON, absent et excusé, a été suppléé par Mme B. BUISSET
M. L. GUISE, absent et excusé, a été suppléé par M. J.M. DEMAILLY

M. A. CHAUSSOY a donné pouvoir à Mme P. TARD
M. Y. BONNERRE a donné pouvoir à Mme M. BONIFACE
M. Ph. GORGUET a donné pouvoir à M. B. HIEZ
M. J. CAPELLE a donné pouvoir à Mme E. DROMART
Mme F. LETURCQ a donné pouvoir à M. D. TABARY
M. J.P. BOUSSEMARD a donné pouvoir à M. J.J. COTTEL

Objet : **Montée en débit du territoire**
 Installation des T.B.I. – Fonds de Concours aux Communes

La séance ouverte, Monsieur le Président expose au Conseil Communautaire l'opération de dotation de tableaux blancs interactifs pour toutes les Classes Primaires du territoire.

Monsieur le Président précise que dans cette opération, la collectivité assure le financement de la fourniture des tableaux blancs interactifs, charge aux communes de réaliser les travaux de modification de l'installation électrique permettant l'amenée du réseau Internet et l'alimentation électrique de ce tableau blanc interactif.

Monsieur le Président propose au Conseil de Communauté, pour soutenir cette opération et assurer sa réussite, de mettre en place un fonds de concours permettant de venir abonder les travaux réalisés par les communes dans le cadre de cette opération de dotation de T.B.I.

Monsieur le Président souligne l'intérêt que porte la collectivité à la réussite de cette opération et la nécessité de mettre tous les atouts du côté de la collectivité pour assurer l'usage de ces nouvelles technologies en matière d'éducation des enfants du territoire.

Après en avoir délibéré, le Conseil de Communauté décide à l'unanimité des membres présents ou représentés :

- d'accepter le principe de mise en œuvre d'un fonds de concours sur les travaux réalisés par les communes du territoire pour l'installation des Tableaux Blancs Interactifs,
- de limiter le fonds de concours aux seuls travaux de courant fort et courant faible réalisés dans le cadre de cette opération,
- de prévoir les crédits de cette opération à l'article 204182-16 du budget de la collectivité,
- de donner délégation à Monsieur le Président pour signer les conventions devant intervenir entre la collectivité et chacune des communes concernées.

Ainsi fait, délibéré, certifié et rendu exécutoire par publication le 19 mai 2014 et transmission en Préfecture le 19 mai 2014.

Pour extrait conforme.

Certifié et rendu exécutoire par affichage
le 19 mai 2014 et transmission
en Préfecture le 19 mai 2014

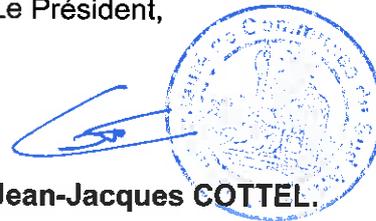
Le Président,

Jean-Jacques COTTEL.



Le Président,

Jean-Jacques COTTEL.



2014-104 - 19/05/2014

Montée en débit Fonds Concours TBI